

CLERY EN VEXIN



*Tableaux réalisés par les enfants de l'école maternelle
lors des Nouvelles Activités Périscolaires*

***Bulletin Municipal
Janvier 2015***



Editorial

À l'occasion de la nouvelle année, le Conseil Municipal et moi-même vous présentons tous nos vœux. Que 2015 voie vos souhaits les plus profonds se réaliser et vous apporter à vous et vos proches santé et sérénité.

Depuis des années, l'action de la municipalité s'inscrit de façon à transformer notre commune en un lieu de vie agréable tout en pensant à nos jeunes; il est important de pouvoir satisfaire les adultes. Aujourd'hui, il est essentiel de donner les moyens aux enfants et adolescents de grandir et s'épanouir.

Je remercie le personnel communal qui fait un travail remarquable tout particulièrement l'équipe des Nouvelles Activités Périscolaires : Catherine, Florica et Ilda, pour leur travail de la fête de Noël.

Je voudrais renouveler ma reconnaissance et mon estime à tous ces bénévoles qui donnent de leur temps et de leur cœur pour nous permettre de partager des moments agréables grâce à leurs actions. Mais, le meilleur moyen de montrer notre gratitude et de les motiver est celui de participer aux diverses occasions qui nous sont proposées.

Je vous invite à dire simplement "Oui" aux moments de partage et de bonheur qui vous seront offerts tout au long de la nouvelle année.

Je vous souhaite une bonne lecture.

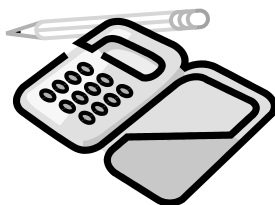
Très cordialement.

Le Maire,

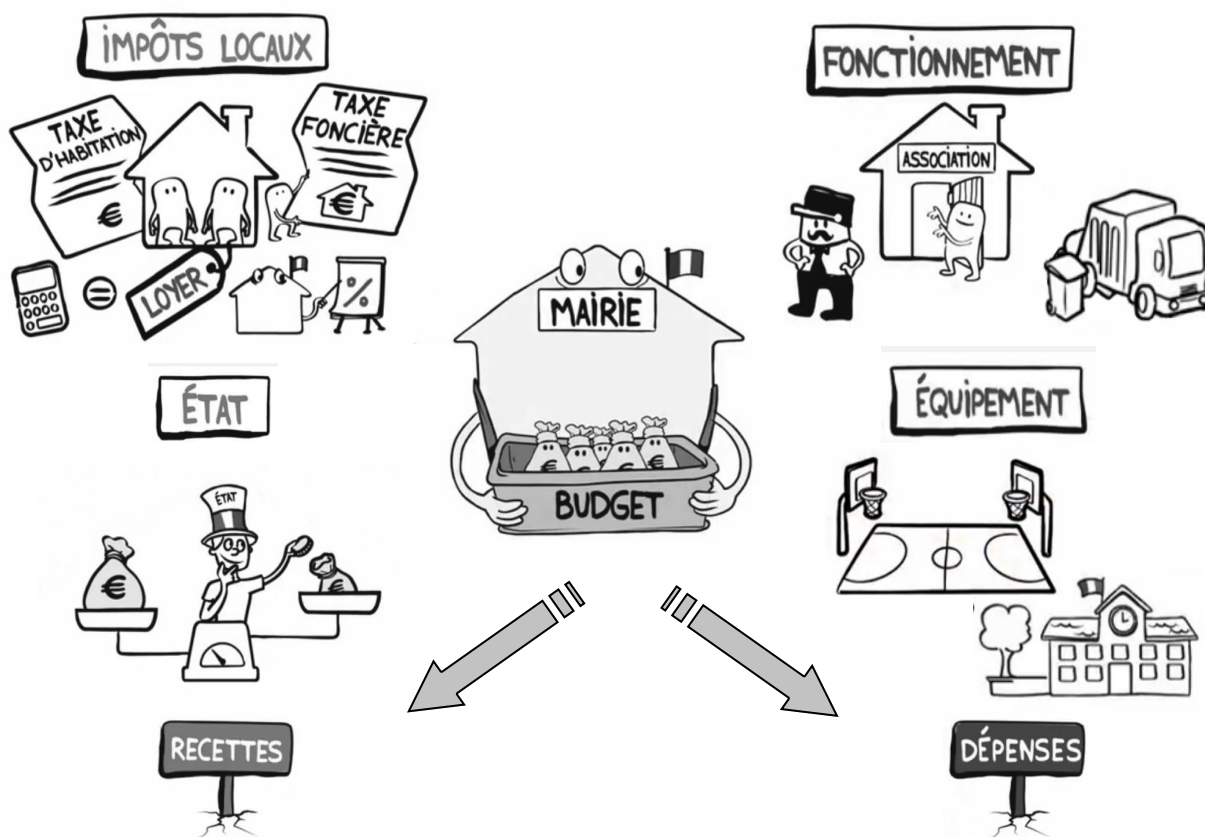
Jacques Beaugrand



Les finances locales



Pour vous permettre de mieux comprendre le budget de la commune, voici un schéma qui devrait vous aider... bonne lecture !



La 2 premières sources de recettes de la commune sont les impôts locaux et les financements de l'Etat

- La taxe d'habitation est payée par tous les habitants
- La taxe foncière est payée par les propriétaires de biens immobiliers

Elles sont calculées sur la base d'un taux défini par la commune et encadré par l'Etat

A ces ressources s'ajoutent les dotations de l'Etat et les loyers de certains locaux.

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux salaires des agents municipaux, aux travaux d'entretien, aux aides aux associations et aux services intercommunaux (ex: enlèvement des ordures ménagères).

Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses de construction et d'acquisition des équipements durables.



Les finances locales

Compte administratif 2013

Les comptes administratifs sont établis en fin d'exercice. Ils retracent les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la commune.

Lors de sa séance du 28 avril 2014, le conseil municipal a voté le compte administratif 2013, voici ci-dessous une présentation de ce compte administratif :

Fonctionnement		Investissement	
• Dépenses	263 242,44 €	• Dépenses	87 805,84 €
• Recettes	288 881,83 €	• Recettes	87 691,32 €
• Excédent de clôture de l'exercice	25 639,39 €	• Restes à réaliser	
• Résultat 2012 reporté	507 254,30 €	• Dépenses	89 205,99 €
• Excédent de fonctionnement cumulé	532 893,69 €	• Recettes	
		• Excédent d'investissement reporté 2012	45 096,75 €
		• Besoin de financement	44 223,76 €

Lors de cette même séance, et compte tenu des hausses des taux d'imposition par la région, le département et la communauté de communes, le conseil municipal a voté à la majorité le maintien des taux pour l'année 2014, soit :

• Taxe d'Habitation	12,04 %	• Taxe Foncière Non Bâti	44,70 %
• Taxe Foncière Bâti	9,46 %	• Cotisation Foncière des Entreprises	14,17 %

Lors de la préparation du budget primitif 2014, les subventions aux associations ont été reconduites, le montant global de ces subventions s'élève à 3 810 €.

Les contributions aux organismes de regroupement se montent à 26 927,12 € et se décomposent de la manière suivante :

• Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (Arthies Banthelu Cléry Wy)	21 148,93 €
• Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration des Transports du Canton de Vigny	234,64 €
• PNR Vexin Français	1 592,20 €
• TIM BUS - Subvention Imagine'R	1 745,00 €
• Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Aubette de Meulan	17,00 €
• Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise	699,15 €
• Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise	103,75 €
• Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Aubette de Magny	997,00 €
• Syndicat Intercommunal des Eaux de la Source St Romain	294,00 €
• Syndicat Intercommunal d'Electricité et des Réseaux de Câbles du Vexin	95,45 €



Echos du Conseil

Subvention pour le transport scolaire



La commune de Cléry-en-Vexin participe aux frais de transport de nos collégiens et lycéens. Ainsi, elle subventionne les cartes scolaires de bus-lignes régulières à hauteur de 40,00 € (pour un coût global de 170,45 €) et les cartes Imagine'R à hauteur de 65,00 € (pour un coût global de 332,90 €) pour 2 zones : 4 et 5. Pour pouvoir bénéficier des subventions de la commune, les dossiers (nouvelle carte ou renouvellement) doivent avoir impérativement été tamponnés en mairie avant d'être transmis à la société TIM'BUS.

Noël des Anciens



Fidèle à son habitude, le Centre Communal d'Action Sociale a souhaité honorer les anciens du village à l'occasion des fêtes de fin d'année. Le CCAS a offert aux seniors un bon cadeau (valable dans le magasin Super U de Magny) d'une valeur de 55,00 €. Cette année, 40 Clérysiens ont bénéficié de ce bon de Noël.

Les anciens ont également été conviés à un goûter le dimanche 21 décembre 2014 à la salle du Préau.

Recensement militaire



Le recensement pour l'appel de préparation à la défense est obligatoire.

Les jeunes gens et les jeunes filles doivent se faire recenser, entre le jour de leur seizième anniversaire et la fin du troisième mois suivant, munis de la carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des

parents. Si vous ne pouvez pas effectuer vous-même les démarches, elles peuvent être accomplies par votre représentant légal.

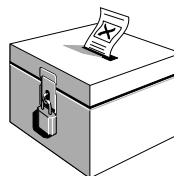
Une attestation de recensement vous sera alors délivrée. Elle vous sera nécessaire pour les inscriptions aux concours ou examens (permis de conduire, baccalauréat,...).

Les données du recensement serviront à l'inscription automatique à 18 ans sur les listes électorales.

Conservez bien votre attestation car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national :

Etablissement du Service National IDF
CS 10702
78013 Versailles Cedex

Dates des prochaines élections



En 2015, vous serez amenés à élire vos représentants au sein du Conseil Départemental du Val d'Oise les dimanches 22 et 29 mars.

A compter d'avril 2015, Le Val-d'Oise comportera 21 cantons (au lieu de 39 actuellement). Les conseillers départementaux seront élus par binôme (un homme et une femme) dans chaque canton.

L'élection des représentants au Conseil Régional d'Ile de France se déroulera en décembre 2015.

Contre les cambriolages, Ayez les bons reflexes !



La gendarmerie de Vigny nous signale une recrudescence des cambriolages dans le village et ses alentours.

La lutte contre les cambriolages peut être renforcée avec votre participation. Ces derniers se déroulant en pleine journée et en soirée, cette situation réclame une vigilance accrue de la part de tous.

Les services de gendarmerie sont activement mobilisés et multiplient leurs patrouilles.

Chacun de nous peut être acteur de sa propre sécurité en étant attentif aux faits inhabituels. Les témoignages apportés peuvent se révéler capitaux pour l'identification des auteurs et la découverte des objets dérobés.

N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugerez suspects en informant la gendarmerie de Vigny (01.34.67.89.89). La description des suspects et du véhicule utilisé permettent bien souvent une orientation de l'enquête.



Echos du Conseil

Vivre ensemble !



Quelques problèmes de discipline et des comportements irrespectueux ont été constatés au cours de ces dernières semaines dans les écoles primaires et les transports de notre regroupement pédagogique.

La municipalité et les membres du SIIS (Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire) invitent les familles à sensibiliser les enfants sur le vivre ensemble et rappellent que des sanctions pourront être prises face à cette situation.

Espace Loisirs et Culture (Marines)



L'espace loisirs et culture (ELC) de la ville de Marines accueille les adolescents de 12 à 18 ans pendant les vacances scolaires (du lundi au vendredi de 10h00 à 19h00).

Cette structure est désormais ouverte aux adolescents de notre village. La liste des activités proposées par l'ELC est consultable auprès du secrétariat de la mairie de Cléry-en-Vexin.

Publication



Le bulletin municipal paraît une fois par an, en janvier, et est rédigé par les membres de la commission Information et Communication.

Les photos prises au cours de l'année ont été réalisées par Georges VIALLO, Serge PARIS, et Jérôme GUERIN.

Si vous souhaitez nous proposer vos écrits poétiques, vos coups de « gueule » (tout en respectant les personnes), vos informations, des connaissances historiques qui peuvent intéresser vos concitoyens, vous pouvez les envoyer par courrier ou les déposer au secrétariat

de mairie, au moins un mois avant la parution, en précisant que votre écrit est destiné au bulletin municipal, ou par mail à :

commune-de-clery@wanadoo.fr

Evolution des règles d'instruction des documents d'urbanisme



Dans les villes et villages de moins de 10 000 habitants, la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Val d'Oise se chargeait gratuitement d'étudier les dossiers et autorisations d'urbanisme :

- Certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis d'aménager, permis de démolir, permis de construire...).

A compter de début janvier 2015, cette compétence est transférée aux communautés de communes. Les dossiers devront être déposés en mairie de Cléry-en-Vexin et les autorisations d'urbanisme seront instruites par les intercommunalités Vexin Centre et Vexin Val de Seine.

Centre de Loisirs



Afin de mutualiser les services proposés aux habitants de notre territoire, la mairie de Commeny propose un accueil de loisirs le mercredi après-midi durant la période scolaire. Cette structure propose d'accueillir les enfants de Cléry-en-Vexin scolarisés de la maternelle au primaire.

L'accueil a lieu de 13h30 à 18h30. Les enfants de Cléry-en-Vexin devront avoir pris le repas de midi avant leur arrivée au centre.

Des animations variées sont prévues au programme.

Tarif : 4,50 € par séance

Renseignements : par téléphone, auprès de la mairie de Commeny (01.34.67.40.05)

Afin d'améliorer la gestion et le suivi des dossiers, nous vous demandons de signaler l'inscription de votre enfant auprès de la mairie de Cléry-en-Vexin.



Echos du Conseil

Victime

Vous êtes victime d'un vol, d'une dégradation, d'une escroquerie de vos biens commis par un auteur inconnu et vous disposez d'un accès Internet :

connectez-vous au site de pré-plainte en ligne :

- <http://www.pre-plainte-enligne.gouv.fr>

Dès votre pré-plainte effectuée, les services de police vous contacteront pour vous proposer un rendez-vous (selon vos disponibilités) qui permettra d'enregistrer votre plainte.

Les avantages de la pré-plainte :

- Gain de temps pour la victime qui remplit le formulaire depuis son domicile.
- Choix du lieu de confirmation de la plainte et de l'horaire du rendez-vous à la Gendarmerie.

Il est important de veiller à préserver les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs. Seule la signature du document à la gendarmerie vaut dépôt de plainte.



Sécurité en forêt



La chasse n'est pas seulement une affaire de pros !

Des infractions aux règles de sécurité les plus élémentaires causent encore trop d'accidents en forêt.

Les victimes sont très souvent retrouvées dans les forêts privées.

Accidents

La chasse est un loisir qui se pratique le plus souvent avec une arme à feu. Le chasseur a donc une responsabilité très forte en matière de sécurité.

Mais, l'accident est le plus souvent la conséquence d'une imprudence. En effet, encore trop de promeneurs, de vététistes, de cavaliers, de ramasseurs de champignons ou de châtaignes, n'ont

pas pris conscience qu'ils évoluent dans des forêts privées et par conséquent qu'ils peuvent croiser à tout moment un chasseur en action de chasse, des chiens et surtout des animaux sauvages (sanglier, chevreuil, renard).

Afin d'éviter d'être blessé, voici les précautions à prendre avant toute sortie en forêt :

- Demander les autorisations d'évoluer dans la propriété auprès du ou des propriétaires (renseignements sur les propriétaires possibles en Mairie).
- Utiliser (comme la loi le prévoit pour le chasseur) des baudriers pour être vu.
- Et surtout ne pas s'aventurer dans une forêt les jours de chasse.

Courtoisie

Quand un chasseur rencontre un cueilleur de champignons, un randonneur, un cycliste, etc., il est conseillé d'ouvrir et décharger son arme, de tenir ses chiens, d'informer son interlocuteur sur la chasse en cours et sur le lieu de cette chasse.

Site internet de la mairie



La Mairie de Cléry-en-Vexin a souhaité moderniser et dynamiser son site internet en mettant en place une nouvelle charte graphique.

Le site internet dédié à la commune est en cours d'évolution. Il vous permettra d'être informés en temps réel des activités se déroulant dans le village : que ce soit les programmes des activités locales, les projets de travaux, les délibérations du conseil municipal,...

La conception et la mise en page du nouveau site ont été confiées à l'Union des Maires du Val d'Oise.

Il est prévu que le site soit opérationnel au cours de l'année 2015.



Echos du Conseil

Nouvelles activités périscolaires



Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les NAP, nouvelles activités périscolaires, ont été mises en place dans les cinq classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal depuis la rentrée de septembre 2014, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Cette mise en place a pu se faire de manière réussie grâce à une collaboration des différents acteurs : les municipalités, les enseignants, le personnel communal et la Ligue de l'Enseignement.

A Cléry-en-Vexin, 34 enfants de maternelle bénéficient des activités artistiques (dessin, créations manuelles, chant, ...) animées par Ilda, Catherine et Florica qui se sont vite prises au jeu.

En primaire, les enseignants et les intervenants extérieurs de la Ligue de l'Enseignement proposent des activités autour du sport, du théâtre, ...

Les enfants se sont très vite adaptés aux nouvelles activités et se sont montrés très motivés pour participer. Les premiers retours des acteurs (enfants, enseignants, animateurs et parents) sont très positifs.

Nouveaux horaires pour la mairie



A compter du 1^{er} janvier 2015, le secrétariat de la mairie de Cléry-en-Vexin sera ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00 et les jeudis de 17h00 à 19h00.

Par ailleurs, Monsieur le Maire reçoit les administrés sur rendez-vous.

Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques



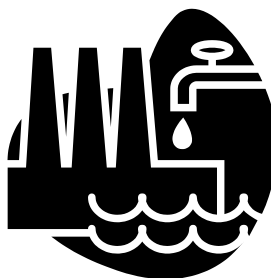
Des travaux conséquents se dérouleront en 2015 dans les rue du Château, rue du Cul de Sac et rue du Bois de Morval.

Il s'agit de l'enfouissement des lignes téléphoniques, des lignes électriques et des gaines pour la mise en place future de la fibre optique.

Les fils électriques et téléphoniques vont ainsi disparaître de l'espace aérien pour plus de sécurité et d'esthétisme. Le système d'éclairage sera également modifié.

Ces travaux d'enfouissement seront financés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Réseaux Câblés et par la commune de Cléry-en-Vexin.

Syndicat des Eaux de la Source St Romain



Depuis la mi-décembre 2014, l'eau distribuée par notre syndicat provient des captages en eau potable des communes de Magny-en-Vexin, Saint-Gervais et La Chapelle-en-Vexin.

Cette décision a été rendue nécessaire en raison des contraintes réglementaires relatives au traitement et à la qualité de l'eau potable.

Les communes membres du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Source Saint-Romain ont choisi de rester indépendantes et de gérer les réseaux de distribution d'eau.

Néanmoins, les frais engendrés par les installations et l'achat de l'eau traitée nécessitent de répercuter ce surcoût aux abonnés. Pour ne pas trop pénaliser les administrés, le Syndicat a décidé de lisser ce surcoût sur 2 ans.



Echos du Conseil

Détecteur de fumée : Une obligation en 2015



Le conseil municipal vous rappelle que tous les lieux d'habitation (maison, logement, ...) doivent être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015.

Cet appareil permet de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et émet immédiatement un signal sonore qui réveille toute personne endormie.

Lorsque vous achèterez votre détecteur, vérifiez bien qu'il soit muni du marquage CE et conforme à la norme NF EN 14604. Les modèles utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

Le détecteur de fumée peut être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location. Il doit être placé de préférence dans le couloir desservant les chambres, au plafond ou au point le plus haut du mur. Pour les habitations à étages, il est recommandé d'installer au moins un appareil à chaque niveau.

Le propriétaire ou le locataire qui occupe le logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie. Des modèles de cette attestation sont disponibles sur internet ou auprès de votre assureur.

Les détecteurs de monoxyde de carbone viennent compléter la gamme de la sécurité incendie.

La mise en place d'un détecteur de monoxyde de carbone (ou détecteur de Co) vous permet d'être prévenus lorsque la concentration dans l'air de ce gaz devient dangereuse. Le risque encouru par la présence de monoxyde de carbone dans une habitation est l'intoxication des personnes présentes.

Le détecteur de monoxyde de carbone déclenche son alarme dès qu'il détecte une présence anormale de monoxyde.

Il est idéal d'installer un détecteur de monoxyde de carbone par étage et notamment à proximité des appareils à combustion et de vérifier qu'il soit audible à partir des chambres.

Le PNR du Vexin Français vous informe!



Naturalistes, culturelles ou sportives, plus de 200 sorties ou visites sont programmées par les acteurs locaux du tourisme.

Ceux-ci partagent un même objectif, vous faire découvrir toutes les richesses du Vexin français et l'importance de les préserver. C'est l'essence même de la démarche dans laquelle est engagé le Parc Naturel Régional du Vexin Français à travers son adhésion à la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés.

Faune, flore, géologie, archéologie, architecture, patrimoine rural, les thèmes de ces visites sont très variés.

Le Parc et l'association des Guides du Vexin français ont également élaboré un programme de sorties dominicales pour des balades thématiques à la découverte des trésors de la vallée du Sausseron, des Coteaux de l'Epte, du plateau du Vexin et du Pays d'Arthies.

Pour les promeneurs, le PNR propose 21 itinéraires familiaux (de 2 à 7 kilomètres) disposant d'une signalétique spécifique qui valorise les éléments historiques, architecturaux et environnementaux des villages traversés. Pour les utilisateurs de smartphones, les plaques de la plupart des circuits affichent un QR CODE permettant de disposer d'informations locales complémentaires.

Le « carnet de rendez-vous », le programme des balades du dimanche et les Randofiches sont téléchargeables en ligne sur le site :

<http://www.pnr-vexin-francais.fr>



Environnement et Cadre de vie

Ramassage des ordures ménagères



Lundi

Collecte des bacs jaune et bleu (semaine paire)

Bac jaune : Uniquement bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes

Bac bleu : Uniquement journaux, magazines et prospectus

Collecte du bac vert (semaine impaire)

Bac vert : Uniquement bouteilles, bocaux et pots en verre

Vendredi

Collecte des ordures ménagères

Collecte des encombrants



- Vendredi 20 Février 2015
- Mardi 16 Juin 2015
- Mardi 3 Novembre 2015

Liste des objets encombrants non collectés



- Gravats, sacs de plâtre, ciment, mortier
- Produits explosifs (ex. : bouteille de gaz)
- Produits toxiques (batteries, huiles usagées, produits de traitement,...)
- Objets dont le poids est supérieur à 50 kg
- Objets dont les mesures excèdent 1,75 x 1,50 x 0,50 m
- Déchets verts et souches d'arbres
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques, ...)

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Magny-en-Vexin

Adresse: 23 rue Gutenberg - Parc d'activités économiques de la Demi-Lune

Été : du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi	09h00-12h00	14h00-19h00
Mardi	-	-
Mercredi	09h00-12h00	14h00-19h00
Jeudi	-	-
Vendredi	09h00-12h00	14h00-19h00
Samedi	09h00-12h00	14h00-19h00
Dimanche	09h00-13h00	-

Hiver : du 1^{er} octobre au 30 mars

Lundi	09h00-12h00	14h00-17h00
Mardi	-	-
Mercredi	-	14h00-17h00
Jeudi	-	-
Vendredi	-	14h00-17h00
Samedi	09h00-12h00	14h00-17h00
Dimanche	09h00-13h00	-



Environnement et Cadre de vie

Connaissez-vous le concept du « Repair Café » ?

Que faire d'une chaise au pied branlant ? D'un grille-pain qui ne marche plus ? D'un pull troué aux mites ? Les jeter ? Pas question ! On les remet en état au Repair Café.

Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés dont l'entrée est ouverte à tous.

Outils et matériel sont disponibles à l'endroit où est organisé le Repair Café, pour faire toutes les réparations possibles et imaginables. Vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, objets utiles, jouets, et autres. Des experts en la matière sont aussi au rendez-vous, électriciens, couturières, menuisiers, réparateurs de bicyclettes.

On y apporte des objets en mauvais état qu'on a chez soi. Et on se met à l'ouvrage avec les gens du métier. Il y a toujours quelque chose à apprendre au Repair Café. Qui n'a rien à réparer prend un café ou un thé, ou aide à réparer un objet appartenant à un autre. On peut aussi toujours y trouver des idées à la table de lecture qui propose des ouvrages sur la réparation et le bricolage.

Pourquoi un Repair Café ?

Nous autres, occidentaux, jetons énormément, également ce qui est à peine abîmé et serait parfaitement utilisable après une simple réparation. Mais pour nombre d'entre-nous, réparer n'est plus chose normale. Nous ne savons plus comment faire. Le savoir-faire en la matière est en voie de disparaître. Ceux et celles qui possèdent encore ces connaissances pratiques ne sont pas toujours appréciés à leur juste valeur dans nos sociétés, et en sont même souvent exclus malgré eux. Leur expérience n'est pas ou presque pas mise à profit.

Le Repair Café change la donne ! Ceux qui, peut-être, seraient autrement laissés pour compte retrouvent leur place. Un précieux savoir-faire se transmet. Les objets remis en état sont plus longtemps utilisables et ne sont plus jetés, réduisant la consommation de matières premières et d'énergie nécessaires à la fabrication de nouveaux produits. Ce qui réduit aussi les émissions de CO2. Car, fabriquer de nouveaux produits – et leur recyclage – produit du CO2.

Le Repair Café apprend aux gens à voir autrement ce qu'ils possèdent, et à en redécouvrir la valeur. Le Repair Café favorise un changement de mentalité, condition première à une société durable construite par tous et pour tous.

Les réparateurs professionnels n'ont-ils pas à craindre une concurrence ?

On pose parfois la question de savoir si ces rencontres de réparation gratuite ne font pas concurrence aux réparateurs professionnels. La réponse est la suivante : bien au contraire ! Les Repair Cafés organisés visent à porter l'attention du public sur le fait que les choses sont réparables. Les visiteurs sont régulièrement réorientés vers les (rares) réparateurs (encore) en exercice. La plupart des clients du Repair Café ne sont pas ceux qui généralement vont chez les professionnels de réparation. Ils disent jeter généralement les choses cassées immédiatement, car les faire réparer coûte trop cher. Au Repair Café, ils découvrent qu'il y a des alternatives au tout-jetable.

A Vauréal, l'Association Générations Solidaires 95 organise tous les samedis un Mini Repair Café.

Lieu : 95, Boulevard de l'Oise – 95490 Vauréal (à côté du Forum à 5 mn de l'Hôtel de Ville)
Contact : 07.52.18.18.99 (Repair Cafe 95)
Horaires : Tous les samedis de 9h30 à 12h30.





Des services de proximité

DOMI VIE

Que vous soyez âgé, provisoirement fatigué, seul, dépendant, que vous ne puissiez pas ou plus cuisiner, l'Association DOMI VIE, située à Cormeilles-en-Vexin, vous apporte une aide de qualité ponctuelle ou permanente en livrant des repas à domicile, adaptés, si nécessaire, à votre régime, dans des barquettes en plastique à faire réchauffer au micro-onde ou au bain-marie.

Les menus sont élaborés par la diététicienne du Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin et préparés selon les règles d'hygiène en vigueur et dans le respect de la chaîne du froid.

Les repas sont livrés du lundi au samedi entre 8h00 et 13h00. Les repas du vendredi et du samedi sont livrés le vendredi et les repas du dimanche sont livrés le vendredi ou le samedi en fonction de l'intégration dans la tournée et du secteur géographique (Possibilité de repas midi et soir - livrés en même temps et de livraison les jours fériés).

Tarifs au 1^{er} décembre 2014 :

10,32 € pour 1 repas et 19,01 € pour 2 repas par jour.

Déduction fiscale :

Possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 50% du montant des dépenses effectivement réglées par le contribuable après déduction, le cas échéant, des diverses aides versées par les organismes publics ou privés retenues, et selon la limite-plafond fixée chaque année par le Centre des Impôts. Une attestation à joindre à votre déclaration d'impôts vous sera fournie par l'Association.



Association DOMI VIE

5 rue de Montgeroult
95830 Cormeilles en Vexin
Tél. : 01 34 66 44 88
Fax : 01 34 66 44 89
Email : association.vie@wanadoo.fr

Transport à la demande : Un service sur réservation

S'appliquant dans un rayon de 20 kilomètres autour de Vigny (95 et 78, prise en compte de la distance entre le lieu d'habitation et celui de la destination), le transport à la demande offre la possibilité aux habitants de la Communauté de Communes Vexin Centre de se déplacer, sur réservation, du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 14h30 à 19h, sauf les jours fériés.

Ce transport à la demande fonctionne par secteur géographique.

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Canton de Vigny (y compris Cléry-en-Vexin)	X			X		X	X			X
Canton de Marines / Boissy		X	X		X			X	X	

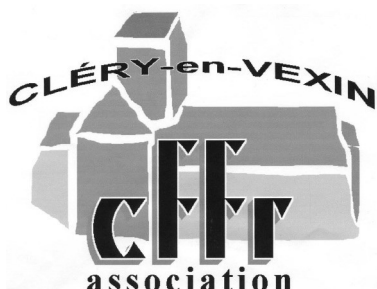
Tarifs : 5 euros de 0 à 10 km, 8 euros au-delà de 10 km.

Contact : M. MOUSTIN

Fixe : 01.34.66.16.93 / Portable : 06.98.30.27.08



Comité des Fêtes-Foyer Rural



Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année. Que 2015 vous apporte santé, joie et prospérité dans vos réalisations personnelles et professionnelles.

Aidée par une équipe de bénévoles efficaces et très impliqués, l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural a pu vous proposer, l'année passée, un grand nombre d'activités de qualité. Que toutes celles et tous ceux qui se sont investis dans ces animations en soient chaleureusement remerciés.

Nous poursuivons nos objectifs avec enthousiasme pour favoriser le vivre ensemble et pour vous permettre de créer des liens d'amitié au travers des activités mises en place.

Nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux membres. Aussi, si vous souhaitez proposer de nouvelles initiatives et de nouveaux projets ou faire partie du conseil d'administration, n'hésitez pas à vous faire connaître.

Je vous remercie pour votre confiance et vous souhaite une excellente année, en espérant que vous continuerez à nous soutenir en 2015.

Bonne année 2015 à tous,

Jérôme GUERIN
Président du CFFR



Composition du Conseil d'Administration

- Jérôme GUERIN Président
- Patricia BARRON Trésorière
- Séverine DE SCHEPPER Trésorière adjointe
- Georges VIALLOIN Secrétaire
- Nadège BESLON
- Catherine CHEVALIER
- Cyril DEMARD
- Eric DROMAS
- Flore QUILLET-JACQUOT
- Sylvie THOMAS
- Delphine ZECCA

Comment adhérer ?

Pour soutenir l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural de Cléry-en-Vexin, vous pouvez vous procurer les cartes d'adhérents auprès des membres du bureau.

Ces cartes sont vendues au prix de 7,00 € pour les adultes et de 5,00 € pour les enfants.

Appel à projets

- Vous avez une idée ou une compétence,
- Vous souhaitez organiser un événement festif
- Vous souhaitez créer une activité régulière
- Vous aimeriez vous investir dans l'animation du village

Les activités culturelles et de loisirs contribuent au bien-être du village et de ses habitants. Une idée, un projet, n'hésitez pas à nous les faire partager, nous essaierons de les concrétiser ensemble.

**Le bénévolat vous tente,
contactez Jérôme GUERIN
au 06.89.74.84.97**

Réservez dès à présent pour la brocante :

Dimanche 28 Juin 2015



Des nouvelles de l'école

ECOLE DE LA FONTAINE

Toujours 5 classes pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) d'Arthies-Cléry-Banthelu et Wy-dit-Joli-Village et 117 élèves Seul changement majeur depuis la rentrée de septembre : les nouveaux rythmes scolaires et le passage à 4 jours et 1/2 par semaine avec cours le mercredi matin.

Cette année, les classes de Cléry (Petits-Moyens et Petits-Grands), d'Arthies (CP-CE1 et CE1-CE2) et de Wy-dit-Joli-Village (CM1-CM2) travaillent sur les contes traditionnels. Au programme en maternelle : Le chat botté, Le petit chaperon rouge, Les musiciens de Brême, Les trois petits cochons, Pinocchio, Jacques et le haricot magique...

Une sortie de fin d'année est prévue au château de Breteuil sur le thème des contes de Charles Perrault et l'école poursuit ses rencontres sportives avec l'USEP.

Meilleurs vœux de réussite aux enfants pour cette nouvelle année !



Remise des prix (Juin 2014)



Carnaval (Avril 2014)



Semis à l'école (Octobre 2014)



Des bénévoles se mobilisent !

L'ASSOCIATION CANTINE ET ANIMATIONS DU RPI

L'Association cantine et animations du RPI s'occupe de l'organisation des cantines des 3 écoles : relation avec le traiteur et choix des menus selon ses propositions, facturation des repas aux familles, comptabilité, achat de l'eau pour les repas ...

Elle organise des manifestations (carnaval, kermesse ...) afin d'obtenir des bénéfices qui sont ensuite remis à disposition des enseignants pour l'organisation de leurs projets pédagogiques ou l'achat de matériel pour les écoles.



Carnaval (Avril 2014)

Les membres du Bureau de l'association sont des parents bénévoles et les communes mettent en place les moyens humains et techniques (personnel, locaux) permettant le service des repas. Cela permet donc de réduire le coût des repas facturés aux familles.

La cantine reçoit tous les enfants préalablement inscrits les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis durant les périodes scolaires. Il est impératif que les parents préviennent les ATSEM ou le personnel cantine de l'absence ou de la présence d'un enfant à la cantine, au plus tard la veille avant 9h00. Sans avertissement, en cas d'absence, le repas sera facturé.

Une adhésion est demandée en début d'année aux familles. Les factures du mois échu sont adressées aux familles chaque début de mois. Le règlement, à l'ordre de l'association de cantine du RPI, doit s'effectuer au plus tard le 15 du mois en cours. Les parents peuvent également opter pour un système de prélèvement automatique en contactant l'association.

Les membres du bureau sont toujours à la recherche d'autres parents bénévoles afin de les aider dans la préparation ou l'organisation des manifestations permettant de reverser des subventions aux écoles ...



Carnaval (Avril 2014)

Comme chaque année, l'association Cantine et Animations du RPI propose une création originale des enfants des écoles. Pour 2015, il s'agit d'un livre de recettes unique réalisé en intégralité par les enfants, leurs parents et les enseignants du RPI.

N'hésitez pas à venir les aider ou à les rejoindre dans l'association !



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Dimanche 12 janvier 2014 - Galette



Depuis quelques années, le Comité des Fêtes - Foyer Rural convie tous les habitants, ainsi que quelques présidents des foyers ruraux des villages voisins pour fêter ensemble la nouvelle année et pour partager la galette des rois.

Ce moment très convivial a eu lieu le dimanche 12 janvier 2014 à la salle polyvalente où de succulentes galettes fourrées à la frangipane ont été servies avec du cidre et des jus de fruits.

A cette occasion, chacun se retrouve avec plaisir pour se souhaiter la bonne année, pour se donner des nouvelles ou pour faire connaissance avec les nouveaux habitants du village.

Dimanche 16 mars 2014 - Loto

Bien que le temps soit très agréable, ce dimanche 16 mars, les amateurs de jeu de hasard sont venus en nombre dans la salle polyvalente de Cléry et les organisateurs ont été contraints de refuser du monde par manque de place.

Au total, 31 tirages se sont enchaînés, dont une partie spéciale sur le thème des Régions de France avec un week-end en roulotte à gagner pour 2 personnes.



Parmi les principaux lots, c'est un jeune cléryzien, Adavan, qui a remporté le cours de cuisine et le repas gastronomique pour 4 personnes. Quant au gros lot, l'ordinateur portable, il a fait le bonheur de Julien de Guiry-en-Vexin.





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Jeudi 1^{er} mai 2014 - Repas du Muguet



En ce mois de mai, une trentaine de convives se sont attablés dans la salle du Préau aménagée et décorée par les bénévoles pour la circonstance.

Une fois l'apéritif et les mises en bouche servis, chacun a pu déguster le délicieux repas préparé par le traiteur Julien :

Crème de lentilles - Œuf poché et son croustillant de lard, ensuite un filet mignon de porc accompagné d'une viennoise truffée-gratin dauphinois, d'une purée de butternut et de légumes oubliés et d'une sauce crémeuse aux morilles. En fin de repas, la ronde des fromages fit l'unanimité avant le couronnement du dessert :

Macalong framboise, crème légère à la pistache et coulis de fruits rouges.

Ce rendez-vous annuel, offert aux aînés de la commune, fut chaleureux et convivial grâce à la bonne humeur de chacun. Ces retrouvailles se sont mêlées aux gais souvenirs et aux dernières nouvelles. Tous ont également eu une pensée amicale pour les personnes malades et qui n'avaient pas pu se joindre à ce repas festif.

Dimanche 29 juin 2014 - Brocante



Pour ce dernier week-end de juin, les exposants les plus courageux ont du faire face à un temps maussade, accompagné d'une pluie qui n'a cessé de tomber tout au long de la matinée.

Grâce à une brève apparition du soleil durant le repas, les bénévoles ont pu proposer quelques repas aux badauds et aux promeneurs.

Une belle averse est, de nouveau, tombée vers 14h30 et le rangement du site a été réalisé dans la foulée avec l'aide de nombreux bénévoles.

Merci à tous pour votre implication et votre soutien et rendez-vous le dimanche 28 juin 2015 pour une météo plus clémente !





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Mardi 24 juin 2014 - Remise des prix

Pour clôturer l'année scolaire et récompenser les enfants de l'école maternelle, le Maire et le Conseil Municipal ont remis un livre offert par le Regroupement Pédagogique Intercommunal à chaque élève.

La petite cérémonie s'est déroulée le mardi 24 juin 2014 vers 11h00 dans la cour de l'école. Les festivités se sont poursuivies par une collation offerte aux enfants et aux enseignants.



Vendredi 04 juillet 2014 - Mondial de football 2014



Le match des Bleus en quart de finale contre l'Allemagne pour la coupe du monde de football au Brésil s'est déroulé le vendredi 04 juillet 2014 au stade Maracana de Rio de Janeiro.

Les plus fervents supporters, grimés aux couleurs de la France, se sont retrouvés dans la salle du Préau où l'association CFFR avait installé tout le matériel nécessaire pour vivre ce grand moment en direct et sur grand écran.

A la mi-temps du match, les bénévoles de l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural ont proposé des rafraîchissements ainsi que quelques mets pour se restaurer.

Malheureusement, tous les espoirs de voir l'équipe de France accéder à la finale sont vite tombés car les bleus se sont inclinés face à leurs adversaires avec un score de 1-0. Le but allemand a été marqué à la 13^{ème} minute par un coup de tête de Mats Hummels, suite au coup franc tiré par Toni Kroos. L'équipe de France se voyait alors éliminée de la Coupe du Monde.





Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Dimanche 28 septembre - Festival Césarts fête la planète



Le festival Césarts fête la planète est un rendez-vous éco-responsable organisé avec le soutien de la Communauté de Communes Vexin Centre et du Parc Naturel Régional du Vexin français.

Lors de sa quatrième édition, cet événement a accueilli 2400 visiteurs de tous âges le dimanche 28 septembre 2014, ainsi que plus de 1600 élèves et enseignants de 52 écoles élémentaires du Vexin et de l'agglomération de Cergy sur trois journées supplémentaires.

Au cours de ces quatre jours de festival, des spectacles de musique, de cirque et de théâtre, ainsi que des activités ludiques, scientifiques, manuelles, culturelles, écologiques et sportives ont été proposés aux festivaliers.

Le succès de cette manifestation repose, en particulier, sur la mobilisation et l'énergie des bénévoles de la Communauté de Communes et des Foyers Ruraux du secteur.

Merci aux Clérysiens qui ont donné de leur temps et rendez-vous en 2015 pour la 5^{ème} édition.

Lundi 27 octobre 2014 - Sortie Laser Quest pour les ados

Le 27 octobre, durant les vacances de la Toussaint, plus d'une soixante de jeunes des Foyers Ruraux de notre secteur d'animation se sont retrouvés dans les locaux du Laser Quest de Cergy Pontoise pour découvrir le jeu du même nom.

Les matchs, qui se jouaient seul ou en équipe, se déroulaient dans un labyrinthe faiblement éclairé sous une lumière noire, composé de deux étages et muni de différents miroirs ou pièges. Les participants étaient équipés d'une arme factice disposant d'un pointeur laser et d'un harnais muni de différents capteurs.



Bien plus rapides que les adultes qui les accompagnaient, les jeunes ont très vite compris les règles du jeu : marquer des points en touchant les capteurs de leurs adversaires et en désactivant leurs armes temporairement.

Après deux parties et un goûter insolite, mais bien mérité, les jeunes clérysiens sont rentrés enchantés de leur après-midi.



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Mardi 11 novembre 2014 - Cérémonie du Souvenir



Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre reste la plus emblématique des commémorations. Elle a été dénommée « fête de la victoire et de la paix » par la loi du 24 octobre 1922,

Lors de cette cérémonie, Monsieur le Maire – Jacques Beaugrand a lu le discours officiel et a déposé une gerbe devant le monument aux Morts.

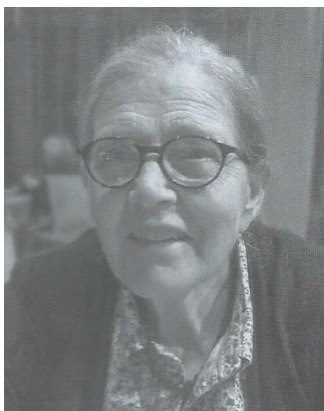
Un peu d'histoire

L'armistice, signé le 11 novembre 1918 à 5 h 15, marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne, mais il ne s'agit pas d'une capitulation au sens propre.

Le cessez-le-feu est effectif à onze heures, entraînant dans l'ensemble de la France des volées de cloches et des sonneries de clairons annonçant la fin d'une guerre qui a fait plus de 18 millions de morts et des millions d'invalides ou de mutilés.

Les généraux allemands et alliés se réunissent dans un wagon-restaurant aménagé provenant du train d'État-Major du maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne. Plus tard en 1919, à Versailles, ils signeront le traité de Versailles.

In memoriam - Marie LESSIEUX



La disparition brutale de Marie LESSIEUX, survenue le jeudi 11 décembre 2014 à 74 ans, a bouleversé la grande famille du Téléthon. Marie en était la coordinatrice pour l'Ouest du Val d'Oise depuis 1999.

Marie s'est donné pendant quinze années pour soutenir l'Association Française contre les Myopathies, et pour faire vivre le Téléthon dans le Vexin.

Malgré son activité professionnelle à Bray-Lû, où elle demeurait, elle est parvenue à dégager du temps pour cette action, créant une relation de proximité avec tous les organisateurs. Marie nous avait d'ailleurs fait le plaisir de nous rendre une visite surprise lors de la soirée Karaoké du 5 décembre 2014.

Selon le souhait de son époux et de son fils, les fleurs et couronnes ont été transformées en dons au profit de l'Association Française contre les Myopathies.

Le Conseil Municipal de Cléry-en-Vexin adresse ses condoléances émues à toute sa famille.



Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

Samedi 13 décembre 2014 - Soirée dégustation



A l'approche des fêtes de fin d'année, l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural de Cléry-en-Vexin proposait une dégustation d'huîtres (Marenne-Oléron) et de saumon fumé.

Une trentaine de personnes se sont retrouvées le samedi 13 décembre 2014 à la salle du Préau pour partager un moment de fête et de convivialité.

Pour agrémenter cette soirée, le CFFR a offert l'apéritif aux convives ainsi que des mignardises et des truffes en chocolat confectionnées pour l'occasion par les bénévoles de l'association.

Dimanche 14 décembre 2014 - Spectacle de Noël



Rien de tel pour commencer la période de Noël que d'accompagner les enfants dans un monde imaginaire. La municipalité de Cléry-en-Vexin a fait appel à la compagnie des P'tits Monstres pour animer un spectacle ludique et participatif aux enfants de maternelle et du primaire.

La méchante sorcière Cybermygale a "entortillonné" le Père Noël ! Prévenue par Félevision, la petite Sophie part secourir ses amis des Mondes Imaginaires en danger ! Mais tout est chamboulé.

Plus personne ne la reconnaît. Titimalin a perdu la mémoire, l'Ogre Rhododendron est déprimé, le Chat botté est mégalo et le Père Noël n'aime plus les enfants. Comment Sophie va-t-elle sauver ses amis et neutraliser la sorcière ?

Au travers d'un défilé de personnages hauts en couleur, cette fable moderne est un clin d'œil aux mondes virtuels qui nous entourent et prennent possession de l'imaginaire de nos enfants.

Après le spectacle, le Père Noël est ensuite arrivé pour une distribution de friandises aux enfants.





Ça se passera à Cléry en 2015

Jeux Intervillages 2015 - Samedi 11 avril 2015

Les jeunes de Cléry-en-Vexin sont arrivés 2^{ème} lors des Jeux Intervillages en 2014 au Perchay désignant ainsi notre village comme site d'accueil pour les Jeux suivants.

Les prochains Jeux Intervillages pour les jeunes du canton de Vigny auront donc lieu dans notre commune e samedi 11 avril 2015. Un double défi est à relever : pour les adultes, l'organisation et pour les jeunes, tenter de remporter pour la première fois le trophée sur leur territoire.

Tous les acteurs du village sont appelés à se mobiliser.

Les Jeux Intervillages s'adressent aux jeunes de 8 à 16 ans. Chaque commune forme des équipes avec les enfants qui souhaitent participer, en les regroupant par tranche d'âge : 8/10 ans, 11/13 ans et 14/16 ans.

Chaque commune propose 2 jeux, de type « kermesse » (sportifs, d'adresse, de réflexion ou de reconnaissance). Les Jeux sont aussi un moment de rencontre et de partage pour les adultes des communes.

Si l'organisation repose sur un collectif de 18 communes, chacune apportant une contribution matérielle, il incombe, néanmoins, à la commune d'accueil de mobiliser ses forces et ses compétences pour l'accueil, la circulation, la sécurité, le montage des stands, l'animation des jeux, l'encadrement des équipes, la sonorisation, la gestion informatique des résultats, l'organisation du pot pour la remise des récompenses...

Nous faisons appel à l'engagement de tous, parents, parents d'élèves, CFFR, jeunes, élus, pour réussir ensemble cette manifestation destinée à la jeunesse de nos villages dans un esprit de convivialité, d'ouverture et d'échange.



L'équipe de Cléry-en-Vexin termine à la 2ème place de l'édition 2014

Tous les acteurs de la vie du village sont invités à participer à cet événement.

Surveillez vos boîtes aux lettres, un appel au bénévolat sera bientôt lancé !



Un peu d'histoire sur notre village

Une subdivision de sapeurs-pompiers à Cléry-en-Vexin

Le premier décret portant sur l'organisation des sapeurs-pompiers civils est publié le 29 décembre 1875. Alors qu'ils craignaient une militarisation, le texte rattache les sapeurs-pompiers au ministère de l'Intérieur mais confie aux communes le financement des corps. Ceux-ci sont nommés subdivision, compagnie ou bataillon en fonction de leur effectif.

En application de ce décret, les élus de Cléry-en-Vexin décident, en 1900, la création d'une subdivision locale de pompiers. La collectivité s'engage à subventionner pendant cinq années durant, l'achat d'uniformes, de matériel (pompe et tuyaux pour la lutte incendie), leur entretien et celui du local des pompes que l'on appelait alors la « caserne ». A Cléry-en-Vexin, ce local se trouvait sur la place de l'église.



Comme dans la plupart des communes rurales, les sapeurs-pompiers du village utilisent une pompe à bras (technique apparue sous la Renaissance) qui offre un débit voisin de 500 litres par minute.

En 1910, Ils sont dix-sept sapeurs-pompiers clérysiens à s'engager bénévolement pour une durée de cinq ans au service de la collectivité. Un vieux registre municipal porte mention de l'officier commandant, du sous-officier et de la liste des sapeurs-pompiers.

Composition de la subdivision des sapeurs-pompiers de Cléry-en-Vexin en 1910	
• Ange Legendre	• Alfred Morieux
• Just Louis Vacher	• Albert Legendre
• Alfred Sédil	• Albert Garnot
• Albert Morand	• Ferdinand Margerie
• François Cadiou	• Paul Letort
• François Cozdenmat	• Yves Le Coz
• Léon Le Meur	• Noël Le Meur
• Charles Hugé	• Emile Petit
• Jules Camille Morand	

Installé dans les anciennes écuries du château de Grouchy à Osny, le musée départemental des Sapeurs-Pompiers du Val-d'Oise est l'un des rares en France à préserver et entretenir le patrimoine historique des sapeurs-pompiers. Tenues, véhicules et matériels anciens s'y côtoient.

Horaires d'ouverture :

Été : samedi et dimanche de 14 h à 18 h

Hiver : samedi et dimanche de 14 h à 17 h



Cléry en fête !

Le calendrier prévisionnel des manifestations 2015

Janvier



Galette des Rois

Février



Soirée savoyarde

Mars



Loto

Avril



Chasse aux œufs

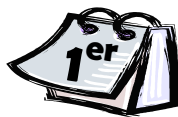


Jeux Intervillages



Sortie Ados

Mai



Repas du Muguet



Fête de la St Germain

Juin



Brocante

Septembre



Pétanque



Festival Césarts fête la planète

Octobre



Halloween

Décembre



Téléthon



Soirée dégustation



Spectacle de Noël



L'Etat-Civil

Naissances :



Bienvenue aux nouveaux Clérysiens !

- 28 février 2014 Alexis HUREL
- 17 avril 2014 Méryl LALA-BOUALI



MAIRIE
4, rue de la Fontaine d'Ascot - 95420 CLERY-EN-VEXIN

Tél : 01.34.67.42.38 – Fax : 01.34.67.43.98

Mail: commune-de-clery@wanadoo.fr

Site Web: <http://www.clery-en-vexin.fr>

Secrétariat de Mairie : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de 09h00 à 12h00
Jeudi de 17h00 à 19h00

Permanence du Maire : Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

Autres numéros utiles

<u>Ecole Maternelle de Cléry</u>	01.34.67.48.74
<u>Ecole Primaire de Wy-dit-Joli-Village</u>	01.34.67.46.39
<u>Ecole Primaire d'Arthies</u>	01.34.67.22.25
<u>Collège Claude Monet (Magny)</u>	01.34.67.04.67
<u>Ecole Marie-Thérèse (Magny)</u>	01.34.67.11.73
<u>Gendarmerie de Vigny</u>	01.34.67.89.89
<u>Secteur Pastoral Magny</u>	01.34.67.10.93
<u>Syndicat des Eaux de la source St Romain (Wy)</u>	01.34.67.47.46
<u>EDF - Service Dépannage</u>	08.10.33.30.95
<u>Caisse Primaire d'Assurance Maladie</u>	3646
<u>Centre Hospitalier du Vexin</u>	01.34.79.44.44
<u>Tim'Bus</u>	01.34.46.88.00
<u>Communauté de Communes du Vexin Centre</u>	01.30.39.23.34
<u>Trésor Public de Magny-en-Vexin</u>	01.34.67.00.15
<u>Centre anti-poisons</u>	01.40.05.48.48
<u>La Poste (Magny)</u>	3631
<u>Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)</u>	09.77.86.74.91
<u>Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise</u>	08.20.25.95.10
<u>Vie Insertion Emploi</u>	01.34.66.44.88
<u>Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères</u>	01.34.66.18.40
<u>Croix-Rouge (Délégation du Vexin français)</u>	01.30.39.88.49

